

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 11 avril 2024 à 14 h
201, avenue Laurier, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère de la ville
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la ville
Monsieur le maire Luc Rabouin, maire de l'arrondissement
Madame la conseillère Laurence Parent, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Sterlin, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement
Madame Lyne Olivier, directrice de la culture, des loisirs, des sports et du développement social
Monsieur Olivier Joncas-Hébert

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 14 h 03.

CA24 25 0090

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 avril 2024.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin
appuyé par la conseillère Laurence Parent

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Période de questions et requêtes du public.

<i>Inscription à la période des questions</i>		
Requérant(e)	Membre visé	Sujet
Anonyme	M. le maire	Occupation dans le Carré Saint-Louis

10 - Période de questions des membres du conseil.

Il est demandé par le conseiller de la ville Alex Norris la raison de la tenue de cette séance.

CA24 25 0091

Octroi d'un contrat de 306 435,10 \$, taxes incluses, à la firme Les Entreprises Daniel Robert inc. pour le projet d'aménagement de six nouvelles ruelles vertes et la remise en état de six ruelles vertes existantes et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 469 400,37 \$, taxes incluses, incluant des contingences de 45 965,27 \$ et des incidences au montant de 117 000,00 \$, taxes incluses, dans le cadre de appel d'offres public DDTET54-24-04 (5 soumissionnaires conformes).

ATTENDU les objectifs de la vision stratégique Montréal 2030;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la direction du Développement du territoire et des études techniques, il est recommandé;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer un contrat à Les Entreprises Daniel Robert inc. pour le projet d'aménagement de six nouvelles ruelles vertes et la remise en état de six ruelles vertes existantes pour l'année 2024, pour un montant total de 306 435,10 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges préparé pour l'appel d'offres DDTET54-24-04.

D'autoriser une dépense totale de 469 400,37 \$, incluant les taxes, des contingences de 45 965,27 \$ ainsi que des incidences au montant de 117 000,00 \$, taxes incluses, pour le projet d'aménagement de six nouvelles ruelles vertes et la remise en état de six (6) ruelles vertes existantes.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1249476001

CA24 25 0092

Approbation du projet de bail entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et le Sanctuaire du Saint-Sacrement-Montréal, pour une période de 28 mois, rétroactivement à compter du 1er septembre 2022, pour le terrain à l'ouest de l'immeuble situé au 500, avenue du Mont-Royal Est, d'une superficie d'environ 580 m², à des fins de parc, et approbation d'un loyer total de 51 712,94 \$ (taxes incluses).

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la direction du Développement du territoire et des études techniques, il est recommandé;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'approuver un projet de bail par lequel l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal loue du Sanctuaire du Saint-Sacrement-Montréal pour une période de 28 mois, rétroactivement à compter du 1^{er} septembre 2022, un terrain à l'ouest de l'immeuble situé au 500, avenue Mont-Royal Est, d'une superficie d'environ 580 m², à des fins de parc, pour un loyer total de 51 712,94 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1234932001

CA24 25 0093

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 avril 2024. Il est 14 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Maire d'arrondissement

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2024.